

Parachat Rééh

La Torah prévient l'homme de ne pas spéculer autour de l'idolâtrie : « Garde toi de t'informer de leurs dieux et de dire: Comment ces nations servaient-elles leurs dieux? Moi aussi, je veux faire de même. Tu n'agiras pas ainsi à l'égard de D-ieu, car elles servaient leurs dieux en faisant toutes les abominations qui sont odieuses à D-ieu, elles brûlèrent même leurs fils et leurs filles au feu, en l'honneur de leurs dieux », (Dévarim, 12, 29-30). A qui cet avertissement est adressé? Le juif ordinaire ne donne aucun crédit à l'idolâtrie : « Un juif qui affirme dans une ville croire en l'idolâtrie, et dans une autre ville déclare être juif, ne rend pas le vin inapte à la consommation (comme un renégat le ferait) », (Shoulhan Aroukh, Yoré Déah, 119, 11), « car sans doute sait-il que l'idolâtrie est un mensonge ; ses dires dans la première ville étant seulement par intérêt », (Sha'h, 4). Quel besoin y a-t-il alors de le mettre en garde ? Si la Thora s'adresserait à celui qui croirait à l'idolâtrie, il nierait alors la Torah, et ne tiendrait pas compte de son avertissement ! En fait, elle s'adresse au juif qui croit en D-ieu et en Sa Tora, et qui pourrait pourtant s'intéresser à l'idolâtrie, comme l'ont fait de nombreux juifs à l'époque du Tanakh. Pourquoi-donc ces juifs s'y intéressèrent ? Les sages disent : « les juifs savaient que l'idolâtrie est vaine ; ils ne la pratiquèrent uniquement pour leur permettre les mauvaises mœurs en public », (Sanhedrin, 63, b) ; « leur mauvais penchant les excitait à la perversion, et ils dirent : rejetons le joug divin, afin qu'on nous ne fasse pas de reproches », (Rachi). Puis, pour adhérer à l'idolâtrie, ils spéculèrent sur sa philosophie, jusqu'à ce que celle-ci leur semble logique.

Cela suffit pour expliquer leur intérêt pour des religions idolâtres, qui elles, permettent les immoralités. Mais les juifs ont aussi vécu sous le christianisme ou l'islam, qui prohibent les mauvaises mœurs ; pourtant certains juifs les suivaient ! Cependant, les adhérents de ces religions n'ont pas refusé un mariage avec un homme né juif ou une femme née juive. Alors, pour se marier avec la personne désirée, certains juifs ont embrassé leur religion, et d'autres encore se convertirent pour échapper aux persécutions. Parfois ces juifs reconnaissaient les véritables raisons de leur intéressement pour ces religions, parfois ils l'ignoraient, se croyant à la recherche de la vérité ! Puis, à force d'approfondir l'étude de ces religions, ils y trouvèrent une logique, d'autant plus qu'après avoir passé beaucoup de temps, ils leur fut difficile d'admettre que leur « recherches » aient été vaines. Pour cela, la Tora prévient de ne pas se tourner vers l'idolâtrie, et envoie en fait le message, que les recherches ne seraient motivées que par de bas intérêts. Puisque la Thora s'adresse à quelqu'un qui croit que la Tora est divine, il fait confiance à Hachem, et s'éloigne de l'idolâtrie.

La Thora interdit le doute sur tous les points essentiels du judaïsme, comme l'écrit le Rambam : « Il ne faut pas laisser monter à l'esprit toute pensée qui nous conduirait à déraciner l'un des principes fondamentaux de la Torah... l'esprit de l'homme est étroit, et il n'appartient pas à l'esprit de tout un chacun de saisir pleinement la vérité... Parfois, il sera attiré par l'idolâtrie, parfois il aura des doutes quant à l'unité de D-ieu, peut-être est-Il Un, peut-être non ? Qu'a-t-il en haut ? Qu'a-t-il en bas ? Qu'a-t-il eu avant ? Qu'aurait-il après ? Parfois, ses doutes porteront sur la prophétie : peut-être est-elle authentique, peut-être non. Parfois sur la Torah : peut-être est-elle d'origine divine, peut-être non. N'ayant pas les connaissances nécessaires pour parvenir à la vérité, il tombera dans l'hérésie. C'est contre cela que la Torah a mis en garde, en disant : et vous, ne vous égarez pas à la suite de votre

cœur et de vos yeux, qui vous entraînent à l'infidélité », (Rambam, Michné Torah, Idolâtrie, 2, 2-4).

Ici encore, la Tora s'adresse à l'homme croyant, pris de doutes. Parfois il imagine ses recherches motivé par la volonté de se rapprocher de D-ieu, ou de faire découvrir la Tora à d'autres ; le serpent n'a-t-il pas séduit Hava, prétextant « devenir intelligent comme des anges » ? Au 13^{ème} siècle, le *Guide des égarés* se répandit, dans ce livre saint le Rambam rapporte les réflexions des auteurs grecs et autres concernant la foi. Certains juifs l'étudièrent, et par la suite délaissèrent l'application des Mitzvot. Il s'ouvrit alors un débat entre les rabbins en Provinces, s'il fallait étudier ce livre ou non. En fait, Rav Hai Gaon écrit : « Nous ne trouvons la crainte du ciel, ainsi que la pratique des Mitsvot et de prière uniquement chez ceux qui étudient le Talmud, et non pas chez les adeptes de la philosophie ». Pourtant, Maimonide n'écrivit-il pas que ses réflexions philosophiques font découvrir D-ieu ? Cependant, certains qui l'étudièrent recherchèrent, discrètement, à se démettre de la Tora, et ainsi ils trouvèrent chez les écrits des grecs ce qu'ils désirèrent.

Lorsque la Tora interdit d'étudier l'idolâtrie, elle ajoute : « Car aussi leurs fils et leurs filles ils les brûlent pour leurs dieux », (Lévitique 18-21). En effet, les prêtres faisaient traverser les enfants au feu, jusqu'à leur mort. Le mot « aussi » vient inclure leurs parents, comme le raconte Rabbi Akiba : « J'ai vu un idolâtre ligoter son père devant son chien, son idole, qui le dévora », (Sifri, 12, 54 ; Rachi). Comment les parents et les prêtres purent-ils agir si cruellement et contre la nature humaine, en immolant leurs proches ? En fait, l'interdiction d'offrir les enfants aux « Molekh suit dans la Thora à celle de l'adultère : « Ne donne pas ta couche à la femme de ton prochain pour une descendance, pour te souiller avec elle, et de ta descendance ne livre pas pour le faire passer au Molékh », (Vayikra, 18, 20-21). Si la Thora juxtapose ces deux actes abominables, c'est du fait qu'une est pratiquée à la suite de l'autre ! En général, l'enfant immolé est celui né d'un adultère, qui, par conséquent, ne ressemble pas au mari de la mère de l'enfant. Craignant un scandale et ses conséquences, les prêtres innovèrent, sans doute contre sonnant et trébuchant, cette astuce de faire disparaître ces enfants De même, pour hâter un héritage, les prêtres conseillèrent de sacrifier le vieillard à dieu En Inde, le culte du *Sati* fut pratiqué pendant des millénaires ; il consiste à brûler vif les femmes veuves, prétextant qu'il convient pour une épouse pieuse, d'accompagner vers le paradis son mari défunt Pour maquiller ces homicides, les prêtres érigeaient alors une culture très sophistiquée d'idolâtrie, et faisaient croire qu'il s'agissait d'une spiritualité... . La Thora invite le juif, qui serait tenté par l'idolâtrie, d'observer ces atrocités ; bien-même qu'il puisse chercher la dépravation, il répugnera le meurtre et comprendra le mensonge de l'idolâtrie.

Aujourd'hui, une mère enceinte d'une relation douteuse, ou qui pour une quelconque raison cherche à se défaire de son fœtus, pourra en occident, de manière licite pour les lois civiles, se faire avorter. La société n'a officiellement justifié cette pratique qu'après avoir nié D-ieu et Ses prophètes, et après avoir préparé l'idée biscornue d'un monde sans Créateur... Pour hâter un héritage, prétextant épargner leurs anciens de souffrances, certains auraient aussi bien vu la permission officielle de pratiquer l'euthanasie. La Thora nous met alors en garde contre toutes les pensées qui vont à son encontre.